

## \* Formation initiale SST

Nos formateurs SST mettent en pratique les « gestes qui sauvent » tout au long de l'année sur le terrain (Sapeurs-Pompiers, Croix rouge, Croix blanche, Sécurité civile ...). Les stagiaires bénéficient de leurs expériences opérationnelles et d'un enseignement connecté à la réalité.

### "De la Prévention à l'Intervention"

Durée : 14 HEURES

Public concerné : tout public

Selon la réglementation INRS, les effectifs par session sont :

- minimum : 4 stagiaires.
- maximum 10 stagiaires.

Accompagnement spécifique FormaFrance :

Assistance technique gratuite tout au long de l'année. Notre Formateur conseil reste à votre écoute et vous conseille via [assistance@formafrance.fr](mailto:assistance@formafrance.fr)

## OBJECTIF POUR L'APPRENANT

- **Mettre ses compétences en matière de prévention au service de l'entreprise**, organisme ou établissement dans lequel il intervient, pour contribuer à la diminution des risques d'atteinte à la santé des salariés ;
- **Intervenir sur son lieu de travail pour porter secours** à toute personne victime d'un accident et/ou d'un malaise.

## CONTENU

### Éléments de compétences en prévention

Situer le **cadre juridique** de son intervention, **se situer dans l'organisation** de la Prévention (appréhender les notions de base et devenir un acteur de la prévention), contribuer à la **mise en œuvre d'action de prévention** (repérer les situations dangereuses, les supprimer ou les réduire, ou contribuer à), **informer** les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention dans l'entreprise (identifier qui informer et quoi transmettre, rendre compte).

### Éléments de compétences pour porter secours

Être capable de **réaliser une protection adaptée** (alerte aux populations et alertes particulières, reconnaître un danger persistance, supprimer ou isoler ou soustraire la victime) ;

**Réaliser un examen** de la victime afin de déterminer l'action à effectuer ;

**Faire alerter** ou alerter les secours en fonction de l'organisation de l'entreprise ;

**Mettre en œuvre et vérifier l'atteinte et la persistance du résultat attendu ainsi que l'évolution de l'état de la victime** dans les cas où la victime : saigne abondamment, s'étouffe, ne répond pas mais respire, ne répond pas et ne respire pas, se plaint de malaise, se plaint de brûlures, se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment, se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements.

## Risques spécifiques à l'établissement

La formation à des risques spécifiques à la profession ou à l'établissement (conduite à tenir complémentaire ou différente de la formation de base) fait l'objet d'un complément dont le contenu et la durée sont établis lors d'un entretien en lien avec la médecine du travail.



## OUTILS / MÉTHODES :

### Outils pédagogiques

Le formateur met à disposition tout le matériel nécessaire pour la formation SST :

- mannequins, RCP adulte - enfant - nourrisson avec accessoires et matériels pour réalisation des simulations. Ces outils sont entretenus avec un matériel spécifiquement adapté.



- gilet d'Heimlich pour réaliser des exercices de désobstruction des voies aériennes.
- défibrillateur de formation avec accessoires.
- matériel de simulation, maquillage.
- plan d'intervention + pictogrammes.
- plan d'actions prévention + pictogrammes.
- support apprenant : ED 4085 INRS + livrets stagiaires (Ediser, Mediaprev...).

### Méthodologie

Un entretien préalable est réalisé avec le chef d'établissement (ou son représentant) et/ou les acteurs de la prévention. L'objectif est de « calibrer » la formation au plus près de l'organisation de la prévention de l'entreprise (acteurs, organisation et procédures, accidents du travail les plus fréquents, ...).

## ANIMATION :

La procédure d'animation, reposant sur une pédagogie d'Approche Par Compétence, placera **les apprenants les plus « acteurs » possibles de leurs apprentissages** à travers des techniques pédagogiques actives et/ou immersives.

## ÉVALUATIONS FORMATIVES ET CERTIFICATIVES :

**Des évaluations formatives** sont réalisées tout au long de la formation : le formateur contrôle les connaissances et les habiletés de chaque apprenant dans des situations d'accidents simulés par exemple, selon les critères d'évaluation définis par l'INRS.

**Des évaluations certificatives des compétences acquises** sont réalisées pour chacun des apprenants en fin de formation. Les épreuves se déroulent selon les modalités fixées par l'INRS dans le Document de Référence SST. À cet effet, le formateur utilise la grille de certification des compétences fixées par le même guide.

À l'issue de ces évaluations certificatives, un certificat de **Sauveteur Secouriste du Travail** sera délivré aux candidats qui ont participé activement à l'ensemble de la formation et qui ont fait l'objet d'évaluations

favorables.

## ÉQUIVALENCES PSC1 :

Le titulaire du Certificat SST à jour dans son obligation de formation est réputé détenir l'unité d'enseignement "Prévention et Secours Civiques de niveau 1" (PSC1).

## MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES (FORMATION CONTINUE) :

**Le certificat de SST est valable 24 mois.** Avant la fin de cette période de validité, le SST doit suivre et valider une session de maintien et d'actualisation de ses compétences de SST (7 heures) pour prolonger la validité de son certificat de 24 mois.

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Validation de stage :** Remise de la carte SST sous réserve d'avoir participé activement à la formation et fait l'objet d'évaluations favorables. Remise d'une attestation de formation.

**Public - Prérequis :** Tout public - aucun prérequis.

**Délai légal d'ouverture d'une session :** 15 jours avant le début de la formation

**Encadrement :** Formateur SST à jour de sa certification